

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

**Consultations publiques sur le site de l'ancienne briqueterie**

### **UN PROJET DOMICILIAIRE INNOVANT ET INSPIRANT PRÉSENTÉ À LA POPULATION**

La Prairie, le 11 mars 2021- À l'occasion d'une rencontre de consultations publiques sur l'avenir du site de l'ancienne briqueterie à La Prairie tenue hier soir, le propriétaire et promoteur immobilier Luc Poirier a présenté le projet qu'il souhaite éventuellement développer.

Alors qu'il y a eu près de 130 participants à cette rencontre virtuelle, M. Poirier et son consultant en urbanisme, Marc Perreault, ont eu le plaisir de répondre à 51 questions de toutes sortes sur les différents éléments du projet Acti-Cité. « Je suis particulièrement heureux de cette séance de consultation qui nous a permis de présenter le projet dont la courte vidéo qui donne une très bonne idée de ce que nous souhaitons mettre de l'avant. J'invite tous les Laprairiens à venir découvrir un projet immobilier axé sur la pratique d'activités physiques caractérisé par une basse densité en cliquant sur l'hyperlien You Tube <https://youtu.be/F0ggGjs9xTk> ou en visitant le site <https://www.acti-cite.com> », de déclarer Luc Poirier.

Tout au long de ses interventions, M. Poirier a pris soin d'écouter les citoyens, de répondre avec franchise et respect à toutes les questions très constructives qui ont été posées. Ainsi, il a mis en valeur « les critères environnementaux très exigeants qui seront envisagés, le caractère innovant du projet, le volet multigénérationnel, la mixité des usages et des types d'habitations, l'impact positif sur le compte de taxes des Laprairiens, le respect de la diversité de la faune et de la flore, la présence d'installations sportives et scolaires, la plus basse densité permise selon les lois en vigueur, la limitation du trafic automobile, bref tout pour favoriser une très belle qualité de vie des futurs résidents. »

Alors que la rencontre tirait à sa fin, M. Poirier a de nouveau mentionné que le projet qu'il souhaite réaliser sera ajusté en fonction des demandes de la Ville et des citoyens, dans le respect des lois et règlements d'urbanisme notamment. Pour lui, « ce projet immobilier, où il espère y vivre, sera exceptionnel, digne de mention et fera l'objet de fierté de la part de tous les citoyens de La Prairie ».

-30-

Source : Sylvie Marier ARP PRP  
AGC Communications  
514 946-0520